ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans, } ss.

Par vertu du pouvoir dont je suis revêtu comme Collecteur de Taxes d'Etat, pour cette paroisse et cette ville, je donne avis par les présentes que les propriétés suivantes, situées dans la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, seront vendues à la porte principale de la Cour Civile de cette ville, le premier lundi de mai 1884, à midi, pour le paiement des taxes d'Etat, d'école et de police pour l'année 1883, et les frais encourus, savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations y érigées, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans le 2e district municipal, et dans la 2e section de ce district, et désigné sur le plan officiel de la ville comme faisant partie du lot No. 1 du carré No. 30, et borné comme suit, savoir : Sur la rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, et mesurant 30 pieds de façade sur la rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, et borné en arrière par un terrain appartenant à la succession de Jean Bienville.

Cadastré sous le No. 1 du carré No. 30.

Saisi et mis en vente comme la propriété de Jean Bienville, à la poursuite de Jean Bienville, Collecteur de Taxes d'Etat, Demandeur, contre Jean Bienville, Défendeur, et